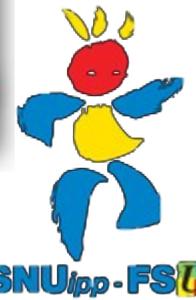




Elections Professionnelles

13 - 20 octobre

cliquez → votez



Des élections professionnelles pour élire :

**Vos délégués du personnel
aux Commissions Administratives Paritaires
des professeurs des écoles et des instituteurs**

Pour vous représenter

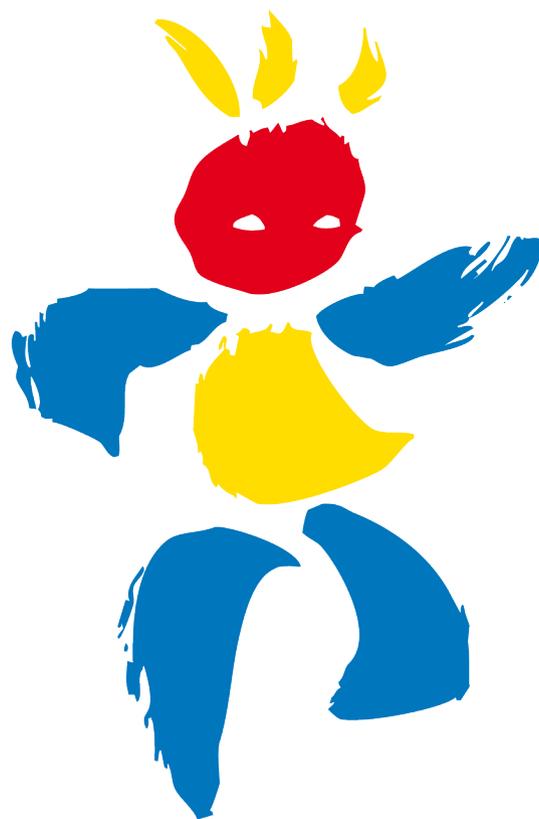
à la **CAPD (départementale)** : mouvement, promotions, stages, temps partiels, disponibilités des PE et instituteurs...

à la **CAPN (nationale)** : mouvement inter-départemental, affectations dans les COM, gestions des carrières des PE et instituteurs détachés...

Vous êtes professeurs des écoles ou instituteurs titulaires

AUX CAPD et à la CAPN

VOTEZ



SNU_{ipp} - FSU.

Des élections professionnelles pour élire :



**Vos représentants du personnel
aux Comités Techniques
de l'Education Nationale**

Pour vous représenter

au **CTD (départemental)**, **CTA (académique)** : la gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation), l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, le respect des règles statutaires, le développement des compétences et qualification professionnelle...

au **CTM (ministériel)** : textes règlementaires, budget, statuts des corps, organisation et contenus du services public d'éducation...

**Vous êtes enseignants titulaires ou stagiaires (PES),
non titulaires (AVS, EVS, intervenants langues, enseignants)**

au CTA et au CTM

VOTEZ



F.S.U.

Des élections professionnelles pour élire :

**Les représentants des non-titulaires
aux Commissions Consultatives Paritaires**

**Vous êtes non titulaires sur un contrat public
(assistant d'éducation, suppléants...)**

à la CCP

VOTEZ



F.S.U.

Professeurs des écoles et instituteurs

Vous êtes titulaires

4 votes à émettre : CAPD, CAPN, CTA, CTM

Vous êtes stagiaire (PES)

2 votes à émettre : CTA, CTM

Non titulaires

sur contrat de 6 mois minimum recrutés avant le 13 septembre

Vous êtes sur contrat public (AVS sur contrat d'assistant d'éducation par ex.)

3 votes à émettre : CTA, CTM, CCP

Vous êtes sur contrat privé (EVS par ex.)

2 votes à émettre : CTA, CTM



NOUVEAU !

LE VOTE SE FERA PAR INTERNET

Du jeudi 13 octobre 10h au jeudi 20 octobre 17H,

vous voterez via un portail de vote sécurisé sur Internet.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour pouvoir voter, vous devrez utiliser un identifiant et un mot de passe spécifiques pour ces élections.

Dans la deuxième semaine de septembre

Vous recevrez sous pli cacheté votre identifiant avec la notice de vote dans votre école qui vous sera remis contre émargement. **CONSERVEZ-LE !**
Si vous n'êtes pas dans une école, vous le recevrez à votre domicile.

En cas de perte de l'identifiant, il sera possible d'en avoir un nouveau par Internet sur le portail des élections (à l'aide du NUMEN et de la carte VITALE (n° de département de naissance qui y figure)).

ATTENTION ! : à partir du 12 octobre, il ne sera plus possible de se procurer un identifiant. Sans identifiant, impossible de voter.

Le mot de passe peut-être obtenu à tout moment à l'aide de son identifiant, du NUMEN et de sa carte VITALE (n° de département de naissance qui y figure).



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L'identifiant

notice de vote à conserver : indispensable pour voter

Madame Colette Dupond
« corps-grade »

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP) se déroulera, uniquement par internet, du 13 au 20 octobre 2011. Pour voter, **il vous faut un identifiant de vote et un mot de passe** ainsi que l'accès à un ordinateur.

Avant de voter

→ Pour connaître votre identifiant de vote
Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :
– votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
– votre numen (2^e ligne)



Votre identifiant et votre NUMEN figurent dans la case à gratter

→ Pour obtenir votre mot de passe

1 connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011

2 cliquez sur : xxxxxxxx

3 saisissez votre identifiant de vote + votre numen + les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez

Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

En savoir plus

Sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, vous trouverez :

- les nouveautés apportées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
- la liste des scrutins correspondant à votre statut
- une démonstration de vote par internet
- le test de configuration de l'ordinateur que vous utiliserez pour voter
- votre espace d'électeur

dans votre espace d'électeur, vous trouverez :

- la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- les organisations syndicales candidates, leurs listes de candidats et leurs professions de foi
- un formulaire de contestation

Pour voter

→ Du 13 octobre à 10h au 20 octobre à 17h (heure de Paris), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Connectez-vous depuis un ordinateur à www.education.gouv.fr/electionspro2011

1 cliquez sur « espace électeur »

2 saisissez votre numen + les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale

3 cliquez sur la rubrique « je vote »

4 saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe

5 participez aux scrutins qui vous sont ouverts

Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?

Des kiosques de vote seront ouverts les 14, 18 et 20 octobre dans les services, universités, lycées, collèges et dans certaines écoles.

- L'emplacement des kiosques sera signalé par affichage dans les lieux de travail et sur le site de votre académie
- Pour accéder au kiosque de votre choix, munissez-vous de votre notice de vote et de votre mot de passe

Pour vous aider, une seule adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2011

Obtenir son mot de passe sur le portail élections

 **ministère**
Éducation
nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez 

[FAQ](#)

Elections professionnelles 2011

Obtention du mot de passe

Étape 1 - Validation de votre identité

Après validation de votre identité, un courriel contenant votre mot de passe vous sera envoyé.

Veuillez saisir

Votre identifiant de vote :

Votre NUMEN :

Identifiant

NUMEN

Veuillez sélectionner les 6ème et 7ème caractères de votre numéro de sécurité sociale :

Dpt de naissance

Valider

Obtenir son mot de passe sur le portail élections

 **ministère**
éducation nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FAQ

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

Elections professionnelles 2011

Obtention du mot de passe

Étape 2 - Réception du mot de passe

Votre mot de passe sera envoyé à l'adresse suivante :

jean.souto@scytl.com

Alternativement vous pouvez choisir de le recevoir à une autre adresse :

Autre adresse :

Confirmation de l'adresse :

Envoyer

Possibilité de choisir l'adresse d'envoi du mot de passe

recevoir son mot de passe par mail

De : Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [noreply-men@education.gouv.fr]

Sujet: [Elections professionnelles 2011] Réception du mot de passe

Madame, Monsieur,

Votre mot de passe pour accéder à la plate-forme de vote est XY45BJ67

Vous pouvez voter dès le 13 octobre à 10h et jusqu'au 20 octobre 2011 à 17h (heures de Paris).

Pour accéder à la plate-forme de vote ou obtenir plus d'informations sur les élections et le processus de vote, connectez-vous à : www.education.gouv.fr/electionspro2011

Cordialement,
Le bureau des élections

PS : Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, vous pouvez accéder à ces informations depuis la page d'accueil du site en copiant le lien suivant dans votre navigateur www.education.gouv.fr/electionspro2011

Pour voter,
vous devez disposer d'un ordinateur
connecté au minimum par ADSL
ayant une configuration testée (sur le portail élections)

Afin d'éviter les problèmes techniques,
utilisez un ordinateur de l'école
faites appel à un animateur TICE ou aux services de la mairie
si le test de la configuration est négatif.

Pour en savoir plus.... www.snuipp.fr



SNUipp.fr

Le site du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC



FSU.fr

Rechercher
Tapez votre mot clé

L'ENFANT

L'ÉCOLE

LE MÉTIER

LA CARRIÈRE

LE SYNDICAT

Direction d'école
la liste de rentrée

Du 13 au 20 octobre
élections professionnelles

CAP je vote CT je vote
SNUipp-FSU F.S.U.

Kisaitou

Infos carrière, textes réglementaires...
Tout est dans le Kisaitou

Newsletter

L'essentiel tous les 15 jours

▶ Hors de france

▶ Jeunes enseignants

▶ AVS / EVS

▶ ASH

▶ Presse

Le fait du jour



BUDGET

Postes : cent fois sur le métier...

Rarement, l'école primaire aura autant tenu le devant de la scène que durant toute cette année scolaire, rythmée par les mobilisations autour des suppressions de postes et de la carte scolaire. Une protestation qui commence à porter ses fruits et se (...)

Au fil de l'école



Retraites : une mobilisation qui en cache d'autres

Temps forts



Le dossier du mois



L'Europe face à l'échec scolaire

▶ Voir tous les dossiers

Les campagnes en cours



Fiers du Service Public ?
Dites-le ici.

À la une

L'ENFANT : Rémi Brissiaud
Le comptage mécanique en GS un frein à la réussite en calcul

L'ÉCOLE : Rencontre avec le ministre
Direction d'école : il faut des mesures d'urgence

LE MÉTIER : Nouvelles technologies
Twitter : un réseau social au cycle 3

LA CARRIÈRE :
Frais de déplacement sur postes fractionnés

LE SYNDICAT : Suppressions de postes
Appel à la grève le 27 septembre

Flux RSS

Témoignages

Marie-Christine PHILBERT :
« L'accompagnement des élèves en situation de handicap »

